



Mairie de Marolles-en-Hurepoix

N° 24/2025

Accusé de réception en préfecture
091-219103769-20250512-24-AR
Date de télétransmission : 12/05/2025
Date de réception préfecture : 12/05/2025

Département
de l'Essonne

Arrondissement
de Palaiseau

Canton de
Brétigny-sur-Orge

MD

DECISION PORTANT SOLLICITATION D'UNE AIDE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

Le Maire de la Commune de Marolles-en-Hurepoix,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération n°4 du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 déléguant au Maire pour la durée de son mandat certaines attributions,

Considérant la possibilité de solliciter une aide financière à l'investissement auprès de l'agence Nationale de Sport

DECIDE

Article 1 : d'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du marquage au sol d'un terrain de sport ainsi que de multiples jeux thermocollés au profit de l'école élémentaire Vivier.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des actes de la commune et ampliation et sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à Marolles-en-Hurepoix,
Le 02 mai 2025,

Georges JOUBERT


MAIRE

Tout courrier devra être adressé à l'attention de Monsieur le Maire

Hôtel de ville - 1 avenue Charles de Gaulle - 91630 MAROLLES-en-HUREPOIX
Tél. : 01.69.14.14.40 - Fax. : 01.69.14.14.59 - E.Mail : mairie@marolles-en-hurepoix.fr